

GARANTIE BANCAIRE exclusivement, aucune forme de cautionnement n'est acceptée

Elle doit être constituée auprès d'un établissement bancaire de la place, sur présentation du bail à loyer ou une attestation de l'agence immobilière. Le montant est déterminé selon la durée du contrat de location, soit :

- **de 1 à 2 mois de location** : **garantie correspondant à 2 mois de loyer**
- **dès 3 mois de location** : **garantie correspondant à 3 mois de loyer**

Cette somme représente un dépôt et vous sera restituée par la banque à la fin du bail, contre remise d'un ordre signé par vous-même et le bailleur, pour autant que les loyers soient à jour et que le logement soit rendu en parfait état et propre.

Exemple : Dès 4 mois de location, si le loyer mensuel est de CHF 1'000.-, votre dépôt de garantie devra être de CHF 3'000.-.

REMISE DES CLES

Il est pris note que les clés du studio seront remises lors de l'état des lieux d'entrée sous **certaines conditions** :

- **bail à loyer signé par le ou les titulaires ;**
- **garantie bancaire constituée ou présentation de l'attestation de la banque ;**
- **1^{er} loyer réglé ou présentation du récépissé avec le cachet de la poste ;**
- **frais de dossier payés ou présentation du récépissé avec le cachet de la poste.**

Les studios sont meublés et équipés de mobilier Design, avec micro-ondes, 2 plaques électriques, frigo, hotte d'aspiration, salle de bains/WC.

Nous ne fournissons pas les ustensiles de cuisine/ménage, ni les draps, oreillers, duvet, ni poste de télévision et/ou appareil téléphonique.

Au locataire de les apporter.

Buanderie à disposition avec cartes de pré-paiement (à charge du locataire), disponibles auprès du concierge.

Démarches à suivre afin de mettre en route l'électricité, etc. (à charge du locataire) :

- Abonnement téléphonique : appeler le 0800 800 800 (gratuit).
- Electricité et télé-réseau : Services Industriels de Lausanne 021.315.81.11

Ne pas oublier de les informer également lors de votre départ du studio.